

Rapport de la commission relatif à la réfection totale de l'escalier existant entre la route de Lausanne et le chemin de la Vuy
Préavis municipal n°22-2012

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis N°22-2012 relatif à la réfection des escaliers de la place du pont, composée de Mesdames Sophie Charrotton, Delphine Probst, Magali Demierre, Dominique Von der Mühl et de Messieurs Bernard Murisier, Daniel Traini, Stéphane Zürcher s'est réunie le 5 septembre 2012 en salle de municipalité, en présence de Madame Isabelle Gay-Crosier municipale, et de Messieurs Yves Jauner et Pierre-André Ischi, municipaux. Monsieur Claude Brocard membre de la commission des finances était présent également.

Nous avons pu poser toutes les questions relatives à cette ouvrage, en particulier, Monsieur Ischi nous a présenté un plan établi par le bureau RLJ, nous expliquant la teneur exact des travaux envisagés. Il nous a également été précisé que les escaliers étaient en terrain public entouré de terrains privés.

Le mur de soutènement en amont existant semble pouvoir être conservé. Quant à la barrière actuelle, nous ne pouvons la conserver car elle n'est plus aux normes de sécurité en vigueur. Elle inciterait à l'escalade.

Au vu de l'état actuel des escaliers et de leur potentielle dangerosité pour ses usagers, il apparaît indispensable pour l'ensemble de la commission de permettre à la municipalité d'entreprendre les travaux tels que présentés dans le préavis.

La commission tient à rappeler à la municipalité que les escaliers manquaient d'entretien régulier, surtout en ce qui concerne le gel hivernal et les grilles d'évacuations d'eau. Nous leur demandons donc de prendre en compte cette remarque et d'entretenir plus régulièrement les escaliers afin de pouvoir en profiter pleinement.

Pour ce qui est du financement, la commission unanime ne s'oppose pas au prélèvement des fonds sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (9.282.069).

Conclusions

Le conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis N°22-2012 et du rapport de la Commission chargée de cette étude, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **Tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012**

DECIDE

- 1) **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux** relatifs à la réfection totale de l'escalier existant entre la Route de Lausanne et le Chemin de la Vuy
- 2) **D'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 115'700.- TTC** pour ces travaux
- 3) **De prélever pour amortissement**, le montant total sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (9.282.069)
- 4) **De financer cet investissement** par la trésorerie courante.

Penthalaz, le 8 octobre 2012

Le Rapporteur : Magali Demierre

M. Demierre
.....

Les Membres : Bernard Murisier

B. Murisier
.....

Sophie Charrotton

S. Charrotton
.....

Daniel Traini

.....

Dominique Von der Mühl

D. v. d. Mühl
.....

Delphine Probst

D. Probst
.....

Stéphane Zürcher

S. Zürcher
.....